

<https://www.pressegauche.org/Negociation-dans-les-secteurs-public-et-parapublic-44707>



# Négociation dans les secteurs public et parapublic : Contre-proposition syndicale et silence des médias...



- Blogues -  
Date de mise en ligne : mardi 22 septembre 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

La négociation dans les secteurs public et parapublic concerne toute la population du Québec. Il est ici question des services publics offerts à la population et également des conditions de travail et de rémunération de 560 000 salariéEs syndiquéEs de ces secteurs qui emploient à 75% des femmes.

Dans une démocratie représentative, il appartient aux partis politiques et aux médias d'information d'alimenter les citoyennes et les citoyens sur les enjeux politiques. En l'absence de ces deux sources d'information, les discussions sur certains enjeux risquent de s'appuyer sur des assises fragiles et les prises de position découleront, dans certains cas, d'un détestable parti-pris idéologique. Ce qui est, dans la mesure du possible, à éviter.

Le gouvernement offre, à ce moment-ci, 5% d'augmentation de salaire, échelonné sur 3 ans, à ses salariéEs qui auraient droit à une rémunération plus élevée chez un autre employeur (administration publique fédérale, secteur municipal, entreprises privées syndiquées). Cela fait (et il s'agit ici d'un fait de notoriété publique) des décennies que la rémunération dans les secteurs public et parapublic est sous pression et que les personnes à l'emploi de ces secteurs ne sont pas rémunérées à la hauteur de la valeur réelle de leur prestation de travail. Il s'agit là, selon nous, d'une raison suffisante pour que la population s'intéresse à cette négociation à partir de sources d'information crédibles. Les journalistes de la tribune parlementaire doivent être invités, par leur employeur, à couvrir dans ses divers rebondissements cette négociation. Il n'y a pas que la question des « primes » des préposéEs aux bénéficiaires qui mérite d'être abordée par les journalistes.

Dans une négociation qui porte sur le renouvellement d'une convention collective dans les secteurs public et parapublic, normalement (et c'est ce qui est arrivé à plusieurs reprises depuis 1964-1965) la partie syndicale dépose ses demandes, le gouvernement présente son offre, la partie syndicale met sur la table sa contre-proposition et les parties tentent, à partir de l'offre gouvernementale et de la contre-proposition syndicale, de trouver un compromis ou de conclure une entente de principe. En l'absence d'un compromis... évitons, pour le moment, cette éventualité.

Depuis juin dernier, quatre organisations syndicales ont pris le temps de soumettre au Conseil du trésor une contre-proposition. Il s'agit de la FTQ, de la CSN, du SPGQ et du SFPQ. Il est dommage que du côté des médias, rien jusqu'à maintenant n'ait transpiré à ce sujet. Pour vous faire une petite idée, nous vous invitons à consulter les trois liens suivants :

<https://ftq.qc.ca/negociations-secteur-public-cest-parti/#1596633401326-30feb50e-527c> . Consulté le 17 septembre 2020.

<https://secteurpublic.quebec/2020/08/27/info-nego-no-12-la-contre-proposition-de-la-csn/>. Consulté le 17 septembre 2020.

<https://www.youtube.com/watch?v=B5e-a71Oq1A&feature=youtu.be> . Consulté le 17 septembre 2020.

[https://spgq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Info-Nego\\_FP-Colleges-Pinel\\_2020-03-31.docx.pdf](https://spgq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Info-Nego_FP-Colleges-Pinel_2020-03-31.docx.pdf) . Consulté le 17 septembre 2020.

En les consultant, vous serez mieux outillé pour vous faire une idée un peu plus précise au sujet des principes retenus par certaines organisations syndicales dans l'élaboration de leur contre-proposition.

À suivre.

Yvan Perrier

17 septembre 2020

15h15

yvan\_perrier@hotmail.com